

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUILLET 2021**

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Danièle DUFOUR, Laurence GUILLOUX, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Séverine THOMAS.

Excusés : Alain JOLY, Denise TABOULOT.

Secrétaire de Séance : Céline KUBIACZYK.

L'an deux mille vingt-et-un et le trente juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de l'espace socio-culturel au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 25 juin 2021 à l'unanimité.

**- TARIFS COMMUNAUX**

Les séances de sophrologie dispensée par Mme Sophie Cinato dans la salle d'activités lui seront facturées 15 € par mois.

**- Délibération n° 2021\_29**

**Réduction Forfaits Annuels Associations**

En raison de la crise sanitaire, l'utilisation des salles par les associations a été restreinte. Le Maire propose d'effectuer une réduction sur les forfaits annuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE que l'utilisation des salles communales a été restreinte durant l'année 2021 en raison de crise sanitaire ;

DECIDE de réduire de moitié les forfaits annuels 2021 comme suit :

<b>Association</b>	<b>Forfait Annuel</b>	<b>Forfait Voté pour 2021 (1/3 du montant)</b>
Club de Tarot	180 €	<b>60 €</b>
Amicale des Aînés	180 €	<b>60 €</b>
SIL	180 €	<b>60 €</b>
SIL (Country)	180 €	<b>60 €</b>
SIL (Gymnastique)	100 €	<b>30 €</b>
SIL (Gymnastique séniors)	100 €	<b>30 €</b>
SIL (Danse de salon)	100 €	<b>30 €</b>

**- Délibération n° 2021\_30**

**Aide au Commerce Le P'tit Vroulon - Réduction de loyers**

Le Maire expose à l'assemblée que la crise sanitaire du COVID 19 a eu un impact financier significatif sur le commerce du village Le P'tit Vroulon. Il rappelle que la gérante Mme BILLONNET Jocelyne est locataire de la commune.

Afin de réduire cet impact économique qui touche le commerce local, il propose une réduction sur 2 mois de loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réduire le loyer de Mme BILLONNET Jocelyne, gérante du commerce « Le P'tit Vroulon » de 50 % sur deux (2) mois de loyer, soit 180 € par mois, ainsi que sur les charges d'entretien de la climatisation et du chauffage, soit 12,50 € par mois.

DIT que cette exonération sera effective pour les mois d'août et septembre 2021.

**- MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Laurence Guilloux fait le point sur ce dossier : L'association est en cours de création par les 2 assistantes maternelles Mmes DEBEAUMARCHE et BILLY. La mairie sera bailleur du logement à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les charges seront payées par l'association.

Un questionnaire à destination des parents et futurs parents est en cours d'élaboration.

**- FIBRE OPTIQUE**

Gilles Rouget fait le compte-rendu de la réunion de présentation par la société AXECOM en charge de l'implantation de la fibre optique :

Le planning prévisionnel a pour objectif une mise en service fin d'année 2022.

Le réseau distribuera plusieurs communes : Dompierre-les-Ormes (où sera implantée la chambre de raccordement principale), Beaubery, Trivy, Montmelard et Bourgvilain. Le réseau fibre optique est un nouveau réseau, indépendant du réseau téléphonie cuivre existant à ce jour. Le réseau cuivre restera en place, l'utilisateur ayant à ce jour le choix de se raccorder ou pas.

AXECOM a pour mission d'amener un boîtier fibre optique à la limite de propriété de chaque habitation. Le raccordement de celle-ci est à la charge financière du propriétaire.

La commune devra fournir les prévisions d'augmentation du nombre de lignes si des usagers souhaitent posséder plusieurs lignes. Un questionnaire sera distribué dans les boîtes aux lettres afin que chaque habitant se positionne sur ses besoins.

**- REUNION INTERCOMMUNALES**

Sans objet

## - PERSONNEL

\* Monsieur Eddy Gallacho est recruté en contrat aidé à 20 heures hebdomadaires à compter du 23 août 2021 pour l'emploi d'agent technique. Une aide de 80 % est versée par l'État.

### **- Délibération n° 2021\_31**

#### **Recrutement d'un Agent Contractuel**

Considérant la nécessité de remplacer un agent dans les services Techniques suite à une mise en disposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à un besoin lié au remplacement d'un fonctionnaire dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée,

DECIDE la création d'un emploi d'agent d'entretien contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 20 heures par semaine pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

Entretien des locaux communaux, Surveillance au restaurant scolaire.

DIT que cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de un (1) an.

DIT que la rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, selon une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 387, indice majoré 354.

CHARGE le Maire de recruter un agent et de signer tous les documents administratifs concernant ce recrutement.

## - AFFAIRES DIVERSES

\* Le compromis de vente de la ferme du Rocher a été signé. Le Maire rappelle qu'un droit de préemption est instauré sur les parcelles en zone U et AU, uniquement en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement urbain. Un emplacement réservé est notifié dans le PLUi afin de créer un parking sur une partie du terrain. Un accord devra être trouvé entre la commune, les vendeurs et les acheteurs de la propriété.

### **\* - Délibération n° 2021\_32**

#### **Raccordement Antenne FREE MOBILE au réseau d'Électricité**

Le Maire rappelle que la société FREE MOBILE projette l'installation d'une antenne de téléphonie mobile au lieu-dit En Sarre.

Une demande de raccordement au réseau d'électricité a été transmise au SYDESL qui annonce que le coût résiduel serait d'environ 18 000 € HT à la charge de FREE MOBILE.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la demande de raccordement du réseau électrique au nom du demandeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE le raccordement de l'antenne FREE MOBILE au réseau public de distribution d'électricité en souterrain,

DIT que le raccordement sera à la charge de FREE MOBILE pour un coût résiduel d'environ 18 000 €.

**\* - Délibération n° 2021\_33**

**Devis Renforcement Pont Lagunes**

Le Maire informe que le Pont situé vers les Lagunes commence à se détériorer. Il est nécessaire de le renforcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE de renforcer le pont situé vers les lagunes,

ACCEPTTE le devis de l'entreprise GRIFFON de Vérosvres pour un enduit dégrossi des parois du pont pour un montant de 1 024 € HT,

AUTORISE le Maire à signer les documents administratifs se rapportant à ce dossier.

\* Suite à la distribution des numéros de maisons, un complément de panneaux a été recensé. Des devis sont en cours.

\* Mise en séparatif du réseau du Haut du Bourg – Route de Beaubery :  
L'agence de l'Eau Loire-Bretagne confirme le versement d'une subvention à la Communauté de Communes de 80 529,40 €, soit 70 % d'un montant de travaux de 115 042 € HT.

\* Un rendez-vous a été pris avec le cabinet de géomètres experts Monin-Gelin pour avancer sur l'aménagement de la voirie de la route de Beaubery qui auront lieu suite aux travaux d'assainissement.

\* Voirie : L'achèvement du goudronnage sur les routes de Lavau, les Brosses, Les Pierres et la route des écoliers est programmé pour fin août.

\* La DDT souhaite qu'un référent sécurité routière soit nommé pour la commune.

\* Le Maire informe qu'au vu des mesures sanitaires en vigueur, et après discussion avec la Présidente de la Société d'Intérêt Local, la fête patronale de Vérosvres ne pourra pas être organisée cette année.

\* La date du repas des aînés est fixée au dimanche 26 septembre 2021.

\* Une réunion de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) réalisé par le PETR dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) aura lieu à Dompierre-les-Ormes le jeudi 09 septembre 2021 à 18h30, ouvert à tous les conseillers municipaux.

La séance est levée à 22h50.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 06 août 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,  
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,